

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICSGENERAL DEPARTMENT OF THE ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF THE
PUBLIC INVESTMENTSSTRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS
DU CHAPITRE 94 (SIGAMP-94)INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATION MANAGEMENT OF PUBLICS
CONTRACTS (SIGAMP-94)

COORDONNATEUR

COORDINATOR

COORDONNATEUR ADJOINT

DEPUTY CO-ORDINATOR

14 FFV 2025

Décision N° 021 D/MINEPAT/CAB du _____, portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°000031/AONO/MINEPAT/CISPM/2024 du 28 novembre 2024, en vue de l'exécution des travaux de bitumage en enduit bicouche du tronçon de route inter RN3 (entrée pesage Nomayos) -Nomayos et bretelle, dans l'Arrondissement de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, en procédure d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n° 2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques ;

Vu l'arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés auprès du MINEPAT du vendredi 10 janvier 2025, relatif à la validation du rapport de la Sous-commission d'analyse des offres.

DECIDE :

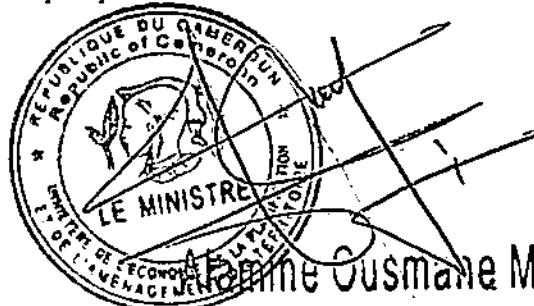
Article 1 : Le Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°000031/AONO/MINEPAT/CISPM/2024 du 28 novembre 2024, en vue de l'exécution des travaux de bitumage en enduit bicouche du tronçon de route inter RN3 (entrée pesage Nomayos) -Nomayos et bretelle, dans l'Arrondissement de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre est adjugé à la SOCIETE LE FRANCK SARL, BP : 3845 Yaoundé, Tél. : 677 680 706/661 763 838, pour un montant de Quatre-vingt-dix-huit Millions Neuf Cent Dix-sept Mille Huit Cent Soixante Quinze (98 917 875) Francs CFA, TTC pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Article 2 : Ce soumissionnaire est invité à se présenter dès signature et publication de la présente décision au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94)), 1^{er} étage, porte 125 (Unité des Contrats), Immeuble Principal, en vue de l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CISPM ;
- ✓ Adjudicataire ;
- ✓ Archives/Chrono.



M. Ousmane Mey